

## 7.1 CAPITAL ET ACTIONNARIAT

## 7.1.1 Renseignements de caractère général concernant le capital

## 7.1.1.1 Capital social – Forme des actions

Au 31 décembre 2020, le capital social s'élève à 419 914 877,20 euros, divisé en 299 939 198 actions de 1,40 euro de nominal chacune, entièrement libérées.

Les actions sont assorties d'un droit de vote simple conformément à l'article 29 des statuts.

Elles sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur. Le capital social peut être modifié dans les conditions prévues par la loi.

## 7.1.1.2 Délégations et autorisations consenties au Directoire de Klépierre

À la date du présent document, le Directoire, en vertu de diverses décisions prises par les Assemblées Générales des actionnaires du 16 avril 2019 et du 30 avril 2020, dispose des délégations ou autorisations suivantes :

## Délégations ou autorisations consenties par l'Assemblée Générale du 16 avril 2019

Objet de la résolution	Montant nominal ou exprimé en % maximal	Durée de l'autorisation	Utilisation au cours de l'exercice 2020
Augmentation de capital avec DPS par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance <sup>(a)</sup>	Montant nominal maximal : 90 millions d'euros et 1 500 millions d'euros pour les titres de créance	26 mois à compter du 16 avril 2019 (14 <sup>e</sup> résolution)	Aucune
Augmentation de capital sans DPS par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou de ses filiales et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par offre au public ou par placement privé <sup>(a)(b)</sup>	Montant nominal maximal : 42 millions d'euros et 1 500 millions d'euros pour les titres de créance	26 mois à compter du 16 avril 2019 (15 <sup>e</sup> et 16 <sup>e</sup> résolutions)	Aucune
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, de toute filiale et/ou de toute autre société avec ou sans DPS <sup>(a)</sup>	Au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission <sup>(c)</sup>	26 mois à compter du 16 avril 2019 (17 <sup>e</sup> résolution)	Aucune
Augmentation de capital sans DPS par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital <sup>(a)</sup>	Dans la limite de 10 % du capital	26 mois à compter du 16 avril 2019 (18 <sup>e</sup> résolution)	Aucune
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres <sup>(a)</sup>	100 millions d'euros	26 mois à compter du 16 avril 2019 (19 <sup>e</sup> résolution)	Aucune
Autorisation d'attributions gratuites d'actions de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	0,5 % du capital social	38 mois à compter du 16 avril 2019 (22 <sup>e</sup> résolution)	Attribution de 320 150 actions gratuites représentant 0,11 % du capital au 31 décembre 2020

(a) Montant nominal maximal global des augmentations de capital social, immédiates et/ou à terme, susceptibles d'être réalisées en vertu de ces autorisations consenties au Directoire : 100 millions d'euros (21<sup>e</sup> résolution) (à ce montant nominal s'ajoute, éventuellement, le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital).

Montant nominal maximal global des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital : 1 500 millions d'euros (21<sup>e</sup> résolution).

(b) Placement privé : les émissions ne peuvent excéder les limites prévues par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour, 20 % du capital par an, en vertu de l'article L. 225-136 2<sup>e</sup> du Code de commerce).

(c) À ce jour, dans les 30 jours de la clôture de la période de souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale, en vertu de l'article R. 225-118 du Code de commerce.

## Délégations ou autorisations consenties par l'Assemblée Générale du 30 avril 2020

Objet de la résolution	Montant nominal ou exprimé en % maximal	Durée de l'autorisation	Utilisation au cours de l'exercice 2020
Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	Montant maximal du programme : 10 % du capital et 1 271 189 178 euros Prix maximal de rachat : 42 euros pour une action de 1,40 euro de nominal	18 mois à compter du 30 avril 2020 (17 <sup>e</sup> résolution)	Achat de 3 493 860 actions au cours de l'exercice 2020 sous le fondement de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 16 avril 2019 (12 <sup>e</sup> résolution) Aucune action achetée sur le fondement de la présente autorisation
Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues	10 % du capital par période de 24 mois	26 mois à compter du 30 avril 2020 (18 <sup>e</sup> résolution)	Annulation de 2 724 897 actions au cours de l'exercice 2020 sur le fondement de la présente autorisation

## 7.1.1.3 Dividendes

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes distribués ont été les suivants :

Au titre de l'exercice	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'actions	314 356 063	314 356 063	314 356 063	<sup>(a)</sup>	<sup>(b)</sup>
Dividende net	1,70 €	1,82 €	1,96 €	2,10 €	2,20 €
Montant net distribué	534 405 307,10 €	572 128 034,66 €	616 137 883,48 €	642 619 152 €	665 861 009 €

(a) Le dividende de 2,10 euros se décomposant en (i) un acompte sur dividende d'un montant total de 322 794 781,05 euros, soit 1,05 euro par action (sur un nombre total d'actions de 307 423 601), détaché de l'action le 7 mars 2019 et mis en paiement en numéraire le 11 mars 2019, ainsi que (ii) d'un solde de dividende aux actionnaires correspondant à une distribution complémentaire de 319 824 370,95 euros, soit 1,05 euro par action (sur un nombre total d'actions de 304 594 639), détaché de l'action le 8 juillet 2019 et mis en paiement en numéraire le 11 juillet 2019.

(b) Le dividende de 2,20 euros se décomposant en (i) un acompte sur dividende d'un montant total de 332 930 504,50 euros, soit 1,10 euro par action (sur un nombre total d'actions de 302 664 095), détaché de l'action le 9 mars 2020 et mis en paiement en numéraire le 11 mars 2020, ainsi que (ii) d'un solde de dividende aux actionnaires correspondant à une distribution complémentaire de 319 824 370,95 euros, soit 1,10 euro par action (sur un nombre total d'actions de 299 939 198), détaché de l'action le 7 juillet 2020 et mis en paiement en numéraire le 9 juillet 2020.

Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

Les actions détenues par la Société ne donnent pas droit à dividendes.

## 7.1.1.4 Capital et bourse

## Actions

Toutes les actions de capital sont admises aux négociations sur le compartiment A d'Euronext Paris.

	2016	2017	2018	2019	2020
Capitalisation boursière (en millions d'euros) <sup>(a)</sup>	11 740	11 526	8 475	10 245	5 516
Nombre de titres échangés (moyenne quotidienne)	622 113	654 615	718 289	726 782	1 456 093
<b>COURS DE L'ACTION (en euros)</b>					
Le plus haut	43,17	38,13	37,32	33,85	34,66
Le plus bas	34,56	32,24	26,50	26,53	10,21
Le dernier	37,35	36,67	26,96	33,85	18,39

(a) Dernière cotation de l'année. Source : Bloomberg.